## ARRÊTÉ DU MAIRE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Référence : 241119.1 POL-ODP-STAT

## Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de Brax;

VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986;

VU le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-2;

VU l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 ;

**VU** la demande en date du 18 novembre 2024 émise par Monsieur LE FRANC pour Toulouse Métropole, qui souhaite occuper les 3 premières places de stationnement au début de la rue François Verdier à Brax ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant ces trois jours ;

## ARRÊTE

- Article 1: A titre exceptionnel, Monsieur LE FRANC représentant Toulouse Métropole, est autorisé à occuper le domaine public communal, soit les 3 premières places de stationnement au début de la rue François Verdier, du 25 au 30 novembre 2024.
- <u>Article 2</u>: Des barrières seront placées par les Services Techniques Municipaux afin de délimiter et sécuriser la zone.
- Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LÉGUEVIN.

A Brax, le 19 novembre 2024

Patrick LEFRANC Adjoint au Maire en charge de la Voirie

